Extrait du procès-verbal
de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 26 juillet 2021, à 18 h 45, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Ian Lacharité, conseiller; Bertrand Massé, conseiller; Raymonde Côté, conseillère; Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Carole Côté.

Est également présente Catherine Pepin, secrétaire administrative.

2021-07-281 **4. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION « DEMANDE NUMÉRO 2021-04-0026 CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-10-916 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 310 SUR LA RUE PERREAULT »**

Attendu qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été reçue de Kristina St-Onge afin d'occuper le lot 5 773 310 du cadastre du Québec donnant sur la rue Perreault pour la construction d'une maison unifamiliale et des bâtiments accessoires;
Attendu que le lot 5 773 310 du cadastre du Québec sera remplacé par le lot projeté 6 444 893 du cadastre du Québec;
Attendu que lot projeté 6 444 893 du cadastre du Québec est situé à l'intérieur de la zone agricole décrétée;
Attendu la décision de la Commission de protection du territoire agricole reconnaissant la présence d'un îlot déstructuré (ID-WK04) et autorisant un usage résidentiel;
Attendu que cet îlot déstructuré sera reconnu à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité dans le cadre de la révision en cours de préparation;
Attendu que, dans l'entremise, l'usage résidentiel n'est pas autorisé au Règlement de zonage numéro 2006-09-621;
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a examiné cette demande de projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2019-10-916;
Attendu que le premier projet de résolution a été adopté le 7 juin 2021;
Attendu l'assemblée publique aux fins de consultation tenue le 26 juillet 2021;
Attendu qu'aucun commentaire ou question n'a été reçu suite à la consultation écrite;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

. d'accorder la demande numéro 2021-04-0026 concernant le Règlement numéro 2019-10–916 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé sur le lot projeté 6 444 893 du cadastre du Québec tel que montré sur le plan préliminaire de lotissement (feuilles 1 et 2) daté du 12 mai 2021 portant le numéro A3-1538, dossier 4875, minute 8384 préparé par Dubé arpenteurs-géomètres inc. dont une copie est jointe au présent procès-verbal comme si ici récité au long;

. que la procédure d'approbation référendaire soit entreprise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 28 JUILLET 2021.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

N.B. le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.